

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/11/2016 A 20 H 00

L'an deux mil seize, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 04/11/2016

Présents : Jean-Paul PETIT - Patrice SAULE - Frédéric CALVAIRE - Catherine VARVAT - Marc GAUTIER - Daniel MOLLARD - Cédric VILLARD - Catherine AUGER - Ludovic VINCENT - François DEL LITTO - Sylvène ALLARD

Excusés : Kevin O'ROURKE - Fabienne BACCONNIER (pouvoir donné à Patrice SAULE) - Hélène MUSOLESI (pouvoir donné à Sylvène ALLARD) - Pascal SERVAIS (pouvoir donné à Cédric VILLARD)

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 12/10/2016.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS :

ADMINISTRATION GENERALE - Recensement population 2017 / choix du coordonnateur communal

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **EST D'ACCORD** pour désigner comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement **Mme ALLARD Sylvène**, conseillère municipale ;

Vote Pour : 14 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

ADMINISTRATION GENERALE - Accidents de ski : convention relative aux prestations de transport sanitaire en station

Comme chaque année, M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'organiser au mieux les opérations de secours liées aux accidents de ski survenus à la station "Saint Pierre", secteur Le Planolet.

A cet effet, il présente un projet de convention établi en relation avec l'entreprise « ABC AMBULANCES – 45, Chemin de la Garenne – 38500 ST CASSIEN », fixant les modalités d'exécution des transports sanitaires entre le bas des pistes et les cabinets médicaux de proximité et/ou le pavillon d'urgence des hôpitaux de Voiron ou Grenoble.

Il invite le Conseil Municipal à formuler ses remarques éventuelles et à se prononcer sur la suite à donner.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

- considérant que toutes dispositions doivent être prises pour une bonne synchronisation des secours sur la station de ski "Saint Pierre", secteur Le Planolet au cours de l'hiver 2016/2017,

- **DECIDE** de passer une convention avec la société ABC AMBULANCES à ST CASSIEN (38500) conformément au projet susvisé,

- **CHARGE** M. le Maire de poursuivre toutes démarches en ce sens et l'autorise à signer la convention à intervenir.

Vote Pour : 14 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Participation « Forfait scolaire saison 2016/2017 » pour les enfants scolarisés à l'école publique de St Pierre d'Entremont (Savoie)

Suite à la dissolution du SIVU des Remontées Mécaniques "Le Planolet - Saint Pierre de Chartreuse", la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC), a repris depuis le 1er novembre 2016 la compétence Ski Alpin.

Cette année, il est proposé un forfait saison de 60 € en prévente pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour continuer à encourager les scolaires à skier, les deux conseils municipaux de St Pierre d'Entremont Isère et Savoie ont décidé de continuer à prendre en charge 47 €, pour la saison 2016/2017. Cette mesure s'applique à tous les enfants scolarisés à Saint Pierre d'Entremont.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à formuler ses remarques éventuelles concernant les modalités de délivrance de ces forfaits aux enfants de la commune scolarisés à l'école publique de ST PIERRE D'ENTREMONT (Savoie).

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de prendre en charge 47 € du coût du « forfait scolaire saison » fixé cette année à 60,00 €/enfant âgé de 5 ans et plus et scolarisé à l'école publique de ST PIERRE D'ENTREMONT (Savoie),

- **FIXE** le montant de la participation financière des familles concernées à 13,00 €/enfant,

Vote Pour : 14 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Subvention versée à l'Office de Tourisme des Entremonts

Du fait des engagements pris, M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter l'attribution de la subvention suivante :

- OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DES ENTREMONTS
MAISON INTERCOMMUNALE - 73670 ST PIERRE D'ENTREMONT **4 366.54 €**

Il précise que cette somme correspond au montant d'une partie de la taxe de séjour perçue par la commune en 2016 (après déduction de la cotisation obligatoire à reverser au Conseil Général de l'Isère).

Il restera une somme de 1 128.48 € qui sera réglée ultérieurement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'allouer la somme de 4 366.54 € (correspondant à une partie de la taxe de séjour 2016),
- **EST D'ACCORD** pour allouer le solde de 1 128.48 € une fois le règlement par tous les particuliers effectués
- **AUTORISE** M. le Maire à établir les mandatements correspondants qui seront imputés à l'article 6574 du budget 2016.

Vote Pour : 14 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

INFORMATIONS DU MAIRE

Consultation pour désamiantage du bâtiment de l'ancienne mairie

M. le Maire précise que suite à cette consultation, 3 entreprises ont répondu et que c'est l'entreprise AMILESS qui est retenue.

QUESTIONS DIVERSES

Redevance Ordures Ménagères 2015 : M. le Maire rend compte au conseil de l'avancé de ce dossier concernant le litige qui oppose les communes de Saint Pierre d'Entremont Isère, Entremont le Vieux et Corbel avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC).

Cérémonie du 11 novembre : Derniers préparatifs vus en séance.

Fin de séance à 22 H 15.